

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 17

Avis sur le Rapport d'activité du GIP 2017

Membres présents Soit	26
Nombre de voix représentées	35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	4
Nombre de voix représentées	4
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	39
Ayant pris part au vote : 39 voix exprimées Pour : 39 Contre : /	

La règle du quorum est  
(39 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 22 février 2018 à 18h30 à Arc en Barrois sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le Directeur rappelle les grands axes du rapport d'activité 2017.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration formule à l'unanimité un avis favorable sur le Rapport d'activité 2017 du GIP qui sera présenté à l'Assemblée générale du 15 mars 2018 pour approbation.

Le 23/02/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE

Le Commissaire du Gouvernement

**13 MARS 2018**